



# CRITERES DE SELECTION LRBA



## CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIORS (U20) TALLINN (EST) – 15 AU 18 JUILLET 2021

Critères de sélection à réaliser 1x durant la période entre le 1<sup>er</sup> avril 2021\* et le 4 juillet 2021 inclus.

*\* En fonction des conditions liées à l'évolution de la situation sanitaire.*

Hommes	Discipline	Dames
10.49	100m	11.61
21.15	200m	23.79
47.28	400m	54.05
1:49.85	800m	2:06.50
3:46.49	1500m	4:22.00
8:19.35	3000m	9:33.36
14:31.68	5000m	16:59.00
9:08.67	3000m SC	10:35.56
13.73	100/110m H	13.72
52.30	400m H	59.28
44:23.72	10.000m marche	50:43.67
2m13	Hauteur	1m81
5m11	Perche	4m07
7m49	Longueur	6m28
15m50	Triple	12m92
18m64	Poids	14m80
57m36	Disque	49m59
70m10	Marteau	59m02
69m50	Javelot	51m04
7150	Décathlon / Heptathlon	5350
41.50	4 x 100m	46.25
3:12.00	4 x 400m	3.40.00

### Remarques générales :

- Les critères ont été établis sur base de la moyenne du top 20 brut européen des saisons 2018-2019.
- Les athlètes nés en 2002, 2003, 2004 et 2005 rentrent en ligne de compte pour la sélection.

- Afin d'être sélectionnables pour ces championnats, les athlètes doivent accepter la réglementation pour les vêtements et les droits à l'image, imposée par la LRBA, en signant le code de conduite avant la fin de la période de sélection.
- Un maximum de trois athlètes sera sélectionné par discipline. Si plus de trois athlètes remplissent les critères de sélection, les athlètes ayant réalisé les trois meilleures performances, dans la période de sélection, seront sélectionnés.
- Les performances réalisées dans des courses mixtes ne sont pas acceptées. Exceptionnellement et conformément à la règle 147 de World Athletics, les performances réalisées sur 5000m seront acceptées à condition que le nombre d'athlètes participants d'un même sexe soit insuffisant et que l'on ne puisse pas organiser une série séparée et à condition qu'il n'y a pas d'assistance d'un ou de plusieurs athlètes de l'autre sexe. Pour les courses de marche, les résultats seront acceptés.
- Relais 4x400m : Pour être sélectionné, une équipe de relais doit répondre à :
  - Avoir réalisé le critère belge repris dans le tableau ci-dessus ;
  - Une équipe peut être sélectionnée sur base de l'addition de quatre temps individuels. Dans ce cas, le critère de sélection sera pour les hommes de 3:14.00 et pour les femmes de 3:42.00 ;
  - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances de la saison outdoor, qui s'est déroulée pendant la période de sélection (01/04/2021 au 04/07/2021) ;
  - En cas de sélection d'une équipe, la composition de l'équipe lors du championnat devra être du même niveau que celle de l'équipe qui a réalisé le minimum.
- **Diplôme I Run Clean:** Seuls les athlètes ayant reçu leur diplôme pour avoir complété le Programme Educatif antidopage de l'Association européenne d'athlétisme « I Run Clean » pourront être inscrits. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes en plus du critère de sélection pour l'épreuve à laquelle ils sont inscrits.

### **Critères généraux communs à toutes sélections**

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la LRBA dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de World Athletics peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à la LRBA lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de la LRBA.

## **Etat de forme**

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de départ aux championnats.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.